# MODIFICATION Nº 1 DATÉE DU 2 JUILLET 2021 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 16 MARS 2021

## (LE « PROSPECTUS »)

à l'égard des parts de société en commandite de la

SEC Mackenzie CL Ressources mondiales (auparavant, SEC Mackenzie CL Croissance toutes capitalisations américaines)

(le « Fonds »)

Le prospectus est modifié de façon à rendre compte des changements suivants, qui ont pris effet le 2 juillet 2021 :

- Le nom de SEC Mackenzie CL Croissance toutes capitalisations américaines a été remplacé par SEC Mackenzie CL Ressources mondiales.
- 2. Les objectifs et stratégies de placement du Fonds ont été modifiés, et son sous-conseiller a été destitué.
- 3. L'indice de référence et le niveau de risque du Fonds ont été modifiés.

\* \* \*

#### Avec prise d'effet le 2 juillet 2021, le prospectus est modifié comme suit :

#### Nom du Fonds et sous-conseiller

- a) Toute mention de « SEC Mackenzie CL Croissance toutes capitalisations américaines » est remplacée par « SEC Mackenzie CL Ressources mondiales ».
- b) L'indicateur de note de bas de page «1» est ajouté à côté de « SEC Mackenzie CL Ressources mondiales » sur la page couverture du prospectus.
- c) La note en bas de page «1» est ajoutée au bas de la page couverture du prospectus avec la note suivante :
  - Avant le 2 juillet 2021, « SEC Mackenzie CL Croissance toutes capitalisations américaines ».
- d) À la page 34, le nom du Fonds a été remplacé par « SEC Mackenzie CL Ressources mondiales (auparavant, SEC Mackenzie CL Croissance toutes capitalisations américaines) ».
- e) À la page 34, la quatrième rangée du tableau de la rubrique « Précisions sur le fonds », portant sur le sous-conseiller du Fonds, est supprimée.

#### Objectifs de placement

f) À la page 34, le premier paragraphe de la rubrique « **Objectifs de placement** » est remplacé par les paragraphes suivants :

Le Fonds cherche une plus-value du capital à long terme en effectuant principalement des placements dans des actions de sociétés qui exercent des activités n'importe où dans le monde au sein des secteurs de l'énergie et des ressources naturelles.

#### Stratégies de placement

g) À la page 34, la rubrique « Stratégies de placement » est remplacée par le texte suivant :

La stratégie de placement privilégie différentes méthodes, dont les suivantes :

- effectuer des placements dans les titres de sociétés qui devraient accroître la valeur pour les actionnaires grâce à des travaux d'exploration et de mise en valeur réussis;
- rechercher les titres de sociétés de premier plan dont les coûts sont généralement moins élevés, présentant un faible niveau d'endettement et dont les actifs sont exceptionnels;
- tirer profit du prix des marchandises et mettre l'accent sur le secteur des ressources naturelles et/ou sur les sociétés particulières qui, bien qu'ils ne soient pas prisés, comportent un potentiel de reprise sur une période de un an à trois ans;
- examiner toutes les décisions de placement et accumuler de la trésorerie lorsque les cours ne sont pas attrayants.

Dans l'ensemble, le Fonds maintient un portefeuille composé de sociétés à faible ou à forte capitalisation, diversifié selon les marchandises et les pays.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision de conditions de marché défavorables ou en réponse à de telles conditions et/ou pour combler ses besoins de trésorerie.

Selon la situation du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui qui serait obtenu pour les fonds gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez vos titres du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « Fonds de fonds » à la rubrique « Frais et charges » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « Introduction à la partie B – Quels types de placement le fonds fait-il? » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;

- réaliser des ventes à découvert;
- investir dans de l'or et de l'argent ou d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

h) À la page 34, la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? », y compris la liste des risques, est remplacée par ce qui suit :

Ce Fonds investit dans des actions d'un seul secteur ou d'une seule industrie, ce qui l'expose au risque associé au marché. Le fait que le Fonds privilégie un seul type de placement l'expose aux risques associés à la volatilité ainsi qu'aux risques associés aux marchandises et à la concentration. La fluctuation de la valeur des titres des sociétés qui exercent des activités dans le secteur des ressources naturelles peut être reliée aux poussées inflationnistes réelles et perçues, aux prix des marchandises à l'échelle internationale ainsi qu'à divers événements politiques, sans égard à l'exploitation des sociétés. En outre, le secteur des ressources a traditionnellement été plus volatil que d'autres secteurs de l'économie mondiale et les rendements du Fonds devraient témoigner d'une volatilité semblable. Les placements effectués par le Fonds dans des métaux précieux peuvent comporter des risques particuliers, notamment des fluctuations importantes des prix sur de courtes périodes. Le Fonds peut également investir une partie importante de son actif à l'étranger, ce qui signifie qu'il est assujetti aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques débute à la page 2. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Marchandises	•		
Sociétés	•		
Concentration	•		
Titres convertibles			•
Crédit			•
Cybersécurité		•	
Dérivés		•	
Marchés émergents		•	
FNB		•	
Perturbations extrêmes des marchés		•	
Devises	•		
Marchés étrangers	•		
Titres à rendement élevé			•
Titres non liquides		•	
Taux d'intérêt		•	
Opérations importantes	•		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Lois		•	
Responsabilité d'un commanditaire	•		
Marché	•		
Gestionnaire de portefeuille		•	
Remboursement anticipé			•
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		•	
Prêts de premier rang			•
Série		•	
Ventes à découvert		•	
Sociétés à petite capitalisation		•	
Petits ou nouveaux OPC			•

### Qui devrait investir dans le fonds?

- i) À la page 35, la rubrique « Qui devrait investir dans le fonds? » est remplacée par ce qui suit :
  - « Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si :
  - vous souhaitez détenir dans votre portefeuille un fonds sectoriel de ressources mondiales présentant un risque élevé;
  - vous investissez à long terme;
  - vous pouvez tolérer la volatilité des marchés boursiers et des marchés de marchandises. »

#### Indice de référence

j) À la page 18, le Tableau 1 : Indices de référence/fonds de référence est remplacé par le tableau suivant :

Fonds Mackenzie	Indice/fonds de référence
SEC Mackenzie CL Dividendes canadiens	Fonds de dividendes canadiens Mackenzie
SEC Mackenzie CL Canadien de croissance	Combinaison : 60 % Indice composé S&P/TSX + 30 % Indice S&P 500 + 10 % Indice MSCI EAFE (Net)
SEC Mackenzie CL Ressources mondiales	Fonds de ressources mondiales Mackenzie
SEC Mackenzie CL Ivy Mondial équilibré	Combinaison : 75 % Indice MSCI World (Net) et 25 % Indice BofAML Global Broad Market (couvert en \$ CA)
SEC Mackenzie CL Ivy Mondial équilibré (Revenu fixe)	Indice BofAML Global Broad Market (couvert en \$ CA)
SEC Mackenzie CL Ivy Actions étrangères	Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy

Fonds Mackenzie	Indice/fonds de référence
SEC Mackenzie CL Revenu stratégique	Combinaison : 50 % Indice composé S&P/TSX et 50 % Indice des obligations universelles FTSE Canada
SEC Mackenzie CL Revenu stratégique (Revenu fixe)	Indice des obligations universelles FTSE Canada

\* \* \*

#### Droits de résolution et sanctions civiles

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires confère aux porteurs de titres un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, qui peut être exercé dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription, qui peut être exercé dans les 48 heures de la réception de la confirmation de l'ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires permet également aux porteurs de titres de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

